



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## **ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS**

228, rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

## **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile-de-France et membre de la  
Compagnie régionale de Versailles et du  
Centre  
RCS Nanterre 632 013 843  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## Ordre National des Infirmiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil National,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Infirmiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « III Règles et méthodes comptables - 1. Principes et conventions générales – comparabilité des exercices » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'incidence de l'évolution des modalités de comptabilisation des produits de cotisations.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « V. complément d'informations au compte de résultat - 12. Ventilation des produits d'exploitation » et « III Règles et méthodes comptables - 10. Charges et produits constatés d'avance » de l'annexe décrivent les modalités de comptabilisation des cotisations appelées au cours de l'exercice et concernant l'exercice suivant. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables de l'Ordre, nous avons procédé à l'appréciation des modalités décrites et et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier du Conseil National et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 23 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Christian Bande

Signature Associé  
numérique de  
Christian BANDE  
Date :  
2021.06.23  
06:52:07 +02'00'





# Comptes Annuels 2020

228, rue du Faubourg Saint Martin

75 010 PARIS

[www.ordre-infirmiers.fr](http://www.ordre-infirmiers.fr)

**1. BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 578 806	849 637	729 169	104 862	624 307	595.36
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 574 646		1 574 646	1 227 674	346 972	28.26
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	1 110 144	425 057	685 087	600 096	84 990	14.16
	Installations techniques Matériel et outillage	81 660	74 778	6 882	9 232	-2 350	-25.46
	Autres immobilisations corporelles	1 362 272	1 067 884	294 388	315 678	-21 290	-6.74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	296 511		296 511	268 043	28 468	10.62	
<b>Total I</b>	<b>6 004 039</b>	<b>2 417 356</b>	<b>3 586 683</b>	<b>2 525 586</b>	<b>1 061 097</b>	<b>42.01</b>	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	39 600		39 600		39 600	
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	26 731 076	11 325 056	15 406 020	16 188	15 389 832	NS
	Autres créances	48 508		48 508	128 101	-79 593	-62.13
Valeurs mobilières de placement	80		80	80			
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	7 277 107		7 277 107	12 682 997	-5 405 890	-42.62	
Charges constatées d'avance (3)	768 632		768 632	933 989	-165 357	-17.70	
<b>Total III</b>	<b>34 865 002</b>	<b>11 325 056</b>	<b>23 539 946</b>	<b>13 761 355</b>	<b>9 778 592</b>	<b>71.06</b>	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>40 869 041</b>	<b>13 742 412</b>	<b>27 126 629</b>	<b>16 286 941</b>	<b>10 839 688</b>	<b>66.55</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an



## 1. BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	6 150 020		4 981 880		1 168 141	23.45
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	-1 177 213		1 168 141		-2 345 353	-200.78
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	4 972 808		6 150 020		-1 177 213	-19.14	
	Comptes de liaison		<b>Total II</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	77 955		97 624		-19 669	-20.15
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>Total III</b>	77 955		97 624		-19 669	-20.15	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	617 130				617 130	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 388 835		1 354 291		34 544	2.55
	Dettes fiscales et sociales	918 421		616 511		301 910	48.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	389 083		239 922		149 161	62.17
	Autres dettes	1 166 397		1 068 937		97 461	9.12
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	17 596 000		6 759 636		10 836 364	160.31
	<b>Total IV</b>	22 075 866		10 039 296		12 036 570	119.89
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	27 126 629		16 286 941		10 839 688	66.55	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

4 479 866

3 279 660

**2. COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	7 613 019		5 724 315		1 888 704	32.99
Collectes	16 898 763		15 629 838		1 268 925	8.12
Cotisations						
Autres produits	2 610		17 153		-14 543	-84.78
<b>Total I</b>	<b>24 514 392</b>		<b>21 371 307</b>		<b>3 143 085</b>	<b>14.71</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	7 813 194		7 120 021		693 173	9.74
Impôts, taxes et versements assimilés	414 792		357 947		56 846	15.88
Salaires et traitements	4 148 680		3 519 529		629 151	17.88
Charges sociales	1 553 243		1 234 083		319 161	25.86
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	443 943		242 433		201 509	83.12
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	11 325 056		7 572 106		3 752 950	49.56
Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 955		97 624		-91 669	-93.90
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	5 699		2 244		3 455	153.93
<b>Total II</b>	<b>25 710 562</b>		<b>20 145 987</b>		<b>5 564 575</b>	<b>27.62</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-1 196 170</b>		<b>1 225 320</b>		<b>-2 421 490</b>	<b>-197.62</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

\* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**2. COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		3 768		7 440	-3 672	-49.36
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		3 768		7 440	-3 672	-49.36
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		188		143	45	31.22
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		188		143	45	31.22
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		3 580		7 297	-3 717	-50.94
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		-1 192 590		1 232 617	-2 425 207	-196.75
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		57 924			57 924	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 650		7 499	-5 849	-78.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>		59 574		7 499	52 075	694.43
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		44 196		71 975	-27 779	-38.60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>		44 196		71 975	-27 779	-38.60
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		15 378		-64 476	79 854	123.85
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		24 577 733		21 386 245	3 191 488	14.92
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		25 754 946		20 218 105	5 536 841	27.39
<b>Solde intermédiaire</b>		-1 177 213		1 168 141	-2 345 353	-200.78
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		-1 177 213		1 168 141	-2 345 353	-200.78

\* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois